

25 janvier 2016

Démarche innovante

Dès 2016 : le Département et le SDIS de l'Eure mutualisent leurs moyens

Pour optimiser ses ressources financières, le Conseil Départemental de l'Eure renforce sa coopération avec les établissements publics dont il est le principal financeur. Le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) est le premier à innover : 100 pistes viennent d'être ciblées pour améliorer le fonctionnement et générer des économies. Parmi elles : la création de « services unifiés » pour la gestion des bâtiments et les parcs de véhicules.

Annoncée comme l'une des 10 pistes d'économies prioritaires lors de la session départementale de septembre 2015, la mutualisation et le partage des ressources entre le Département et ses satellites (Eure numérique, Eure Tourisme, SDIS...) sont en cours de mise en œuvre.

« Dès ma prise de fonction, j'ai souhaité lancer une démarche de réflexion sur les axes de coopération renforcée visant à élaborer un schéma départemental de coopération entre le Sdis et le conseil départemental de l'Eure », rappelle Sébastien Lecornu, président du Département. « L'objectif est de dégager des économies en mettant en commun nos moyens et nos énergies pour améliorer l'efficacité de notre fonctionnement. »

Quelles coopérations ?

Sans dégrader le niveau de sécurité publique, cette démarche innovante consiste à mettre en commun les moyens, les outils et les actions du Sdis et du Conseil départemental. Elle s'oriente vers :

- la recherche de doublons dans les ressources ou les missions ; la mise en commun des compétences et des fonctions supports.

- l'adoption de mode gestion conduisant à regrouper les achats, chaque fois que possible. Cette massification d'achats permettant d'acheter mieux et moins cher est génératrice d'économies.
- le partage des pratiques pour améliorer l'efficacité et homogénéiser les outils.

12 thématiques ont été retenues pour réaliser ces coopérations : bâtiments, véhicules, finances et contrôles de gestion, ressources humaines et formation, informatique et télécommunication, moyens généraux, juridique, documentation, structures territorialisées, opérationnel, agent et accompagnement sociale, environnement.

Une démarche par étape, dans la concertation

Engagée en septembre, la phase d'analyse de l'existant est achevée. Elle a donné lieu à une trentaine de réunions de travail de mi-octobre à mi-novembre, permettant aux 90 participants, agents, techniciens, cadre et responsables du Conseil Départemental et du SDIS, de faire connaître leurs savoir-faire, leurs domaines d'expertise, leurs besoins et leurs attentes. Au cours du processus, une présentation a été faite auprès des instances et des organisations syndicales du Département de l'Eure et du SDIS, ainsi qu'aux sapeurs pompiers volontaires et au comité de direction du SDIS. En janvier, le projet de schéma de coopération renforcée a été présenté à l'exécutif départemental pour approbation et validation, avant sa mise en œuvre en 2016.

Des résultats d'envergure applicables dès 2016

Le résultat de ces rencontres se décline en 100 pistes de coopération potentielles :

- 2 propositions de création de "services unifiés" pour les bâtiments (Gestions des constructions neuves, maintenance du patrimoine bâti) et pour les ateliers automobiles (Optimisation des ressources et savoir-faire, entretien territorialisé du parc)
- 48 propositions et groupements de commande réalisables en 2016,
- 27 propositions à approfondir,
- 23 propositions de groupements de commande réalisables après 2016.

Parmi elles, sont à retenir :

- la réduction du convoyage de centaines de véhicules entre les

territoires et le niveau central avec la mise en place d'une structure territorialisée d'entretien des véhicules ;

- la mise en commun de formations aussi bien pour le personnel administratif que technique ;
- la mise en place de navettes communes entre le Sdis et le CD pour les livraisons sur les sites territorialisés ;
- les groupements d'achats pour les pneumatiques, les fournitures de bureaux, les ascenseurs, les extincteurs, la reprographie, les assurances, les entretiens bâtiments, etc.
- la mise en commun des données SIG (système d'Information géographique) : plateforme d'échange dématérialisée au contrôle de légalité, tirage de plans grand format...
- etc.

Contact presse

Département de l'Eure

Bruno Simon

02.32.31.97.33 / 06 76 42 24 60 / bruno.simon@eure.fr